

Formation des enseignants en service au Portugal: Objectifs, organisation et impact sur la carrière de l'enseignant

O. Ferreira¹, A.I. Pereira², A. Silva³, E. Afonso⁴ et M.F. Barreiro¹

¹Institut Polytechnique de Bragança et Laboratoire de séparation et le Génie de la Réaction, ²Polytechnic Institut de Bragança et Algoritmi-Université de Minho, ³Agrupamento de Escolas Abade de Baçal, ⁴CFAE Bragança Norte - Agrupamento de Escolas Abade de Baçal (Portugal)

oferreira@ipb.pt, apereira@ipb.pt, adiliatsilva@gmail.com, cfaebn@sapo.pt, barreiro@ipb.pt

Résumé

Ce document présente un bref aperçu de la formation des enseignants examiné par la législation portugaise: (i) formation des enseignants (ITE), (ii) la formation spécialisée initiale et (iii) la formation des enseignants en cours d'emploi. Une attention particulière sera accordée à la formation des enseignants en cours d'emploi. Aujourd'hui, ITE correspond au niveau 7 du cadre européen des certifications (maîtrise). Il est un professionnel de développement de carrière de long, où axée sur la recherche et dans la pratique de contexte sont des caractéristiques importantes. Une formation spécialisée est destinée à fournir qualification en fonctions éducatives complémentaires, tels que l'éducation spéciale, les activités d'administration et de l'inspection scolaire, animation socio-culturelle et l'éducation de base des adultes. Formation en cours d'emploi ou à la formation continue permet aux enseignants de compléter, approfondir et d'actualiser leurs connaissances et leurs compétences professionnelles. Son agrément, en ce qui concerne les institutions concernées, les actions de formation et des processus d'évaluation est centralisée dans le «Conselho Científico-Pedagógico da Formação Contínua» (Conseil Scientifique et Pédagogique de la formation en cours d'emploi) et a un impact direct sur la carrière des enseignants, étant l'un des Les facteurs considérés pour accéder à la mobilité et la progression.

1. Présentation

Selon la législation portugaise [1], la formation des enseignants est organisée en trois catégories différentes: (i) la formation initiale, (ii) la formation spécialisée, et (iii) la formation en cours d'emploi. Actuellement, et après le processus de Bologne, les programmes ITE au Portugal ont été restructurées et un diplôme Master est nécessaire à la profession de professeur d'entrée. Pour les enseignants des disciplines où les professeurs de chimie sont inclus, ITE suit un modèle consécutif, étant qualifications professionnelles acquises dans un 2ème cycle, après un 1er un sujet orienté. Ce second cycle est fournie uniquement par les universités. Illustrant, professeurs de chimie doivent assister à un premier cycle orienté objet (3 ans, 180 ECTS), suivi par un deuxième cycle (master), principalement axé sur les qualifications professionnelles. Le deuxième cycle intitulé «L'éducation en sciences physique-chimie» (2 ans, 120 ECTS) a pour objectif de qualifier les enseignants, aussi bien en physique et en sciences de la chimie, pour enseigner de base (3ème cycle) et les niveaux de l'enseignement secondaire [2]. Pour accéder à cette deuxième requérantes cyclables besoin d'avoir 120 ECTS dans les deux domaines (physique et chimie) dont au moins 50 ECTS dans chacun d'eux. Exemples du premier cycle pourraient être Chimie, Sciences physiques-chimie et de biochimie, entre autres. Ce second cycle offrira une formation en physique et en chimie didactique, ainsi que, en psychologie de l'éducation. Plus de détails concernant ITE au Portugal peuvent être consultés dans un travail précédent [3].

Une formation spécialisée vise à fournir qualification des fonctions d'éducation complémentaire. Selon [4], elles peuvent être résumées comme suit: (i) Éducation spéciale (fourni par les institutions d'enseignement supérieur adéquates); (ii) activités de gestion et d'inspection dans les écoles, animation socio-culturelle, l'éducation de base des adultes, entre autres, ayant à l'esprit le développement du système éducatif (fourni par les institutions d'enseignement supérieur).



Formation en cours d'emploi ou à la formation continue, permet aux enseignants de compléter, approfondir et d'actualiser leurs connaissances et leurs compétences professionnelles. Ce sujet fera l'objet d'une analyse plus approfondie dans les sections suivantes en se concentrant sur les points suivants: (i) les objectifs généraux et organisation; (ii) les méthodes et l'évaluation (iii) l'impact sur la carrière professionnelle et (iv) la «chimie est partout autour de De l'avis de projet de réseau «enseignant. Le contenu de cette section sont fondés sur la législation / des règlements suivants:

- Régime juridique de la formation des enseignants en cours de service régi par le décret-loi 249/92 du 9 Novembre [5]. (Avec des modifications introduites par le décret-loi 60/93 du 20 Août [6], le décret-loi 274/94 du 28 Octobre [7], le décret-loi 207/96 du 2 Novembre [8], le décret-loi 155/99 du 10 mai [9] et le décret-loi 15/2007 du 19 Janvier [10]);
- Afin 14420/2010 du 15 Septembre [11];
- Du droit réglementaire 2/2010 du 23 Juin [12];
- Profession enseignante code de carrière pour enseignement maternel, primaire et secondaire, le décret-loi 41/2012 du 21 Février [1].

2. La formation continue

2.1. Objectifs généraux et organisation

En termes généraux, la formation en cours d'emploi vise à fournir la mise à jour, amélioration, de transformation et de soutien aux professionnels de l'enseignement long de leur carrière. Sa planification doit promouvoir le développement des compétences professionnelles. Les plans de formation peuvent être tirés par les écoles qui envisagent leur propre formation besoins diagnostic ou pourraient simplement résulter d'une initiative individuelle de l'enseignant.

Des actions de formation en cours d'emploi sont effectuées par des organismes de formation accrédités par le *Conselho Científico-Pedagógico da Formação Contínua (Conseil Scientifique et Pédagogique de la formation en cours d'emploi)*(CCPFC), dont le siège est à l'Université de Minho (Braga, Portugal). Des exemples de ces organismes de formation sont les suivants:

- Les centres de formation associés aux associations scolaires (CFAE);
- Établissements d'enseignement supérieur;
- Les centres de formation des associations professionnelles ou scientifiques à but non lucratif;
- Parfois, les services centraux du ministère de la Science et de l'éducation;
- D'autres entités publiques ou privées à but non lucratif et les coopératives agréées à cet effet.

Compte tenu de la situation économique actuelle, il n'existe actuellement aucun financement gouvernemental pour soutenir la formation en cours d'emploi. Bien que plusieurs établissements d'enseignement supérieur sont en mesure d'offrir une large gamme de forfaits de formation payés, la recherche de ces actions est en baisse, en partie justifiée par les CFAEs travail essayant de répondre aux besoins les plus urgents de leurs écoles associées. Dans ce contexte, une formation gratuite est offerte grâce à:

- Ressources scolaires endogènes. Certains enseignants agréés se rendent disponibles pour assurer la formation de leurs collègues;
- L'existence de protocoles et des partenariats avec d'autres entités dans le cadre de programmes de formation.

2.2. Méthodologies et évaluation

La plupart des actions de formation correspondent à des cours en face-à-face, mais il ya un changement progressif de paradigme en raison de la consolidation progressive de l'utilisation des TIC. Comme si, le format en ligne par e-learning et les modalités de b-learning devient une pratique courante, non seulement en raison de son efficacité, mais aussi comme un moyen de faire face aux contraintes financières, l'espace et le temps.

L'évaluation des actions est obligatoire et doit être accrédité par le CCPFC. Le classement final doit être exprimé qualitativement (insuffisant pour excellent) correspondant à un classement final sur une échelle comprise entre 1 et 10 valeurs. L'évaluation des comptes de la performance des enseignants, mais aussi avec assiduité. Plus précisément, la certification ne doit pas être donné si la participation est inférieur aux deux tiers de la longueur de la formation.

2.3 Impact sur la carrière professionnelle

Parmi les autres facteurs, pour accéder progression, les enseignants doivent assister, avec succès, des actions de formation formation continue ou spécialisée pendant le cycle en cours d'évaluation. Plus précisément, ils ont besoin d'avoir accrédité 25 heures la cinquième étape de la carrière d'enseignant (= 1 crédit) et à 50 heures dans les autres (= 2 crédits).

Comme si, pour accéder progression, les enseignants doivent obligatoirement assister actions en service, formation accrédités par CCPFC, jusqu'à concurrence du nombre d'heures requis, indépendamment de participation à d'autres actions non-accrédités formation telles que des colloques, des conférences, des séminaires ou des ateliers. En outre, il est obligatoire que la partie (au moins 50%) de la formation suivie réside dans les actions de la zone scientifique appropriée.

Des actions sont en conformité avec le secteur scientifique de l'enseignant s'ils tombent directement dans les contenus pédagogiques enseignées, surtout si elles ont une application directe dans la salle de classe, ou des actions visant à mettre à jour / améliorer l'enseignement des pratiques d'apprentissage que ce soit pour la mise à jour et l'amélioration de la didactique spécifique, l'utilisation de nouveaux matériaux ou des équipements éducatifs. Dans ce contexte, les actions ayant pour but de développer l'enseignement expérimental, sont également considérées.

2.4 L'"La chimie est partout projet de réseau" point de vue de l'enseignant

Dans le cadre de la «chimie est partout projet de réseau», et concernant le thème «la formation continue» des enseignants concernés ont exprimé leur opinion comme suit:

- La formation continue est essentielle pour promouvoir l'actualisation de l'enseignant. En ce qui concerne la région spécifique de Bragança ils ont souligné un manque d'offre en ce qui concerne la formation de chimie expérimentale. Dans ce contexte, l'équipe de projet IPB promu l'organisation d'une action de formation en collaboration avec le CFAE-Bragance.
- La plupart des enseignants concernés ont assisté à des cours liés aux TIC, mais non spécifique pour l'enseignement de la chimie. Un accent particulier a été mis sur l'utilisation des ressources TIC et la façon dont ils peuvent être connectés à des activités expérimentales en laboratoire. On a trouvé intéressant de développer des guides orientés pour soutenir l'utilisation des ressources TIC, soit comme une introduction à l'activité expérimentale ou comme un outil pour consolider les connaissances. De plus, il a été constaté important d'offrir une formation en mettant l'accent cette dualité activité TIC expérimental.
- Plusieurs sujets pour des actions de formation en cours d'emploi ont porté. Parmi eux, les sujets technologiques, tels que la «chimie de l'environnement», "chimie alimentaire", "technologie polymère" et "chimie cosmétique" ont été renvoyés. «Chimie analytique», en particulier, l'utilisation des appareils d'analyse, a également été évoquée. En outre "capteurs chimiques", "chimie nucléaire» et «chimie verte et durable» ont été signalées comme des sujets pertinents en vue de la "chimie" dans le contexte actuel des programmes.

3. Considérations finales

Peu importe le nombre de crédits requis pour la progression de carrière, la formation continue est essentielle pour l'enseignement dans la mise à jour des connaissances de l'actuel enseignement contexte assurant enseignants et le développement des compétences. Cela doit être perçu par tous les enseignants qui doivent faire face à la formation comme un besoin intrinsèque et essentielle pour englober la modification de la rapide du monde, avec un impact sur l'activité d'enseignement. Allés sont les jours où la formation ITE était suffisant pour soutenir une carrière. Aujourd'hui, les normes de qualité pour les professionnels affirment mise à jour fortement engagés à l'apprentissage autonome dans un concept d'«éducation permanente». C'est un moyen efficace de répondre aux demandes du système éducatif actuel.

Références

- [1] Decreto-Lei 41/2012 de 21 de Fevereiro (disponible au Diário da República Eletrónico-<http://dre.pt>).
- [2] Decreto-Lei 43/2007 de 22 de Fevereiro (disponible au Diário da República Eletrónico-<http://dre.pt>).



518300-LLP-2011-IT-COMENIUS-CNW

- [3] Ferreira, O., Silva, A., Barreiro, MF, «Un aperçu de la formation des enseignants au Portugal», dans Actes de la conférence internationale sur les questions de formation de professeur de chimie, Gabrovo (Bulgarie), 63-69 (2012).
- [4] Lei 49/2005 de 30 de Agosto (disponible au Diário da República Eletrónico - <http://dre.pt/>).
- [5] Decreto-Lei 249/92 de 9 de Novembro (disponible au Diário da República Eletrónico-<http://dre.pt/>).
- [6] Decreto-Lei 60/93 de 20 de Agosto (disponible au Diário da República Eletrónico-<http://dre.pt/>).
- [7] Decreto-Lei 274/94 de 28 de Outubro (disponible au Diário da República Eletrónico-<http://dre.pt/>).
- [8] Decreto-Lei 207/96 de 2 de Novembro (disponible au Diário da República Eletrónico-<http://dre.pt/>).
- [9] Decreto-Lei 155/99 de 10 de Maio (disponible au Diário da República Eletrónico-<http://dre.pt/>).
- [10] Decreto-Lei 15/2007 de 17 de Janeiro (disponible au Diário da República Eletrónico-<http://dre.pt/>).
- [11] Despacho 14420/2010 de 15 de Setembro (disponible au Diário da República Eletrónico-<http://dre.pt/>).
- [12] Décret n Regulamentar. ° 2/2010 de 23 de Junho (disponible au Diário da República Eletrónico-<http://dre.pt/>).

